



Coment mon propriétaire doit il m'informer des travaux

Par **marjo**, le **21/04/2011** à **20:39**

Bonjour,
mon propriétaire veut changer la fenêtre dans ma cuisine. ce dernier m'impose une date et ne m'as prévenue que par lettre mise dans ma boîte au lettre. N'a t 'il pas obligation de me prévenir par courrier recommande? N'y a d'il pas un délai minimum? Suis je obligée de me plier à c'est horaires? Étant intérimaire et venant de commencer un nouvelle mission je n'ai pas de jour de congé? en vous remerciant d'avance. cordialement marjolaine lecocq

Par **mimi493**, le **22/04/2011** à **01:08**

La fenêtre est cassée (c'est un travaux urgent, ne pouvant être remis ?), vous lui avez demandé de la remplacer ?

Si non, il ne peut vous imposer quoi que ce soit. Vous lui dites que ce n'est pas possible à l'heure dite, et donnez vos possibilités.

Si oui, vous devez faire avec ou donner vos clefs

Par **marjo**, le **22/04/2011** à **16:54**

Merci pour votre réponse, non la fenêtre n'est pas cassée. Je ne souhaite pas laisser mes clef à mon propriétaire car je suis en litige avec lui et je n'ai aucune confiance en lui.

Par **mimi493**, le **22/04/2011** à **18:02**

Donc vous commencez par changer les barilletts des serrures (il peut avoir un double des clefs, n'importe qui peut en avoir des doubles d'ailleurs)

Et s'il ne vous a pas demandé l'autorisation pour les travaux en LRAR, vous l'ignorez